

Image not found or type unknown



La cession des elements incorporel

Par **JUTLANDE**, le **29/06/2014** à **09:25**

j ai signe un contrat avec une entreprise en batiment pour la construction de ma maison. Il se trouve que l entreprise a été vendue nous n avons pas été informé(de plus ce nouveau propriétaire refuse de faire certain travaux qui est sur le contrat et le plan.
Legalement ne devons nous pas etre informe lors de ce changement